

1347. Les lignes télégraphiques sur terre appartiennent ordinairement aux gouvernements, les lignes sous-marines sont généralement la propriété de compagnies privées. Aux Etats-Unis, le gouvernement a le contrôle des lignes télégraphiques. Il en est ainsi, généralement, dans les colonies britanniques. En 1894, le gouvernement des Indes exerçait son contrôle sur 42,707 milles de lignes télégraphiques et 134,255 de fils, à part de la section Indo-Européenne qui a expédié 4,184,790 dépêches, et avait un revenu net de près de Rx. 261,236. Au Cap de Bonne-Espérance les lignes télégraphiques ont été établies aux frais du gouvernement. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, \$4,000,000 ont été empruntées pour construire 27,433 milles de fils exploités par l'Etat, et dont le profit net était, l'année dernière, 3-02 pour 100 du coût de la construction. Dans la Nouvelle-Zélande, l'Etat a le contrôle du service télégraphique ; il en est ainsi dans Queensland. Le Canada fait exception à la règle générale, des lignes télégraphiques appartenant à des compagnies privées, le gouvernement n'en possède que 2,700 milles sur un total de 29,322.

En Europe, le contrôle du gouvernement est presque absolu. En 1894, il y avait dans la Grande-Bretagne 214,804 milles de lignes, dont 22,771 appartenaient à des compagnies privées. Dans l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Suède, la Norvège et la Suisse. Les lignes appartiennent à l'Etat, exception faite des lignes appartenant aux compagnies de chemins de fer. Le gouvernement du Danemark possède 2,816 milles sur un total de 3,674. La Russie possède 78,367 milles ou environ les dix-neuf vingtièmes de la longueur totale dans le pays. Dans le Japon le contrôle du gouvernement prédomine. Dans la Perse, le gouvernement possède 3,400 milles de lignes, et la Compagnie Indo-Européenne 1,090 milles. Le gouvernement du Brésil a le contrôle de ses lignes. Dans la République Argentine, en 1891, 11,250 milles sur un total de 20,415 milles appartenaient à l'Etat ; 1,115 milles de lignes sur terre, et 8,050 milles de lignes sous-marines appartenaient à des compagnies de câble. Dans le Chili, en 1892, 8,000 milles étaient la propriété de l'Etat, sur un total de 13,730 milles.

1348. Le télégraphe fut le premier intérêt qui porta les gouvernements du monde à s'unir—le premier sujet sur lequel ils cherchèrent à s'entendre mutuellement, et à former des règlements que chacun d'entre eux signa et remplit fidèlement. L'Union télégraphique Internationale, fut fondée à Paris en 1865. La France appela une convention des Etats européens dans le but de mettre fin aux embarras, aux retards et aux prix exorbitants qui résultaient du manque d'entente entre les divers pays. La convention de Paris fut suivie des conventions de Saint-Petersbourg en juillet 1875, de Londres en 1879, de Berlin, en 1885, et de Paris en 1890. Vingt Etats répondirent à l'appel en 1865. Il y avait plus de cent délégués présents au Congrès de 1890, et aujourd'hui 38 nations et 13 compagnies privées sont régies par une même constitution. Treize autres compagnies privées ont accepté les règlements de l'Union, bien qu'elles n'en fassent pas partie, et plusieurs autres compagnies sont indirectement liées à l'Union. Le bureau central du service télégraphique international est à Berne, en Suisse. C'est à Berne qu'on envoie toutes les modifications du tarif, c'est là que se règlent les difficultés concernant les interruptions du service, les prolonge-